



En 2021, 560 000 ménages en situation de vulnérabilité énergétique vivent en Nouvelle-Aquitaine, soit un ménage sur cinq. La région est la cinquième la plus touchée par la vulnérabilité énergétique des ménages, au-dessus de la moyenne nationale. D'après les estimations obtenues à travers les Diagnostics de Performance Énergétique (DPE), ces ménages consacrent plus de 9,2 % de leurs revenus pour maintenir leur logement à un niveau de confort standard. Avec un taux de vulnérabilité régional de 21 % et des taux départementaux variant de 12 % en Gironde à 45 % dans la Creuse, les disparités régionales sont fortes. Les personnes seules, les adultes de moins de 25 ans et les plus de 75 ans sont les plus exposés à la vulnérabilité énergétique.

En moyenne, du fait d'une moindre qualité de leur logement, les ménages vulnérables devraient dépenser annuellement 1 100 euros de plus que les autres pour maintenir un niveau de confort équivalent.

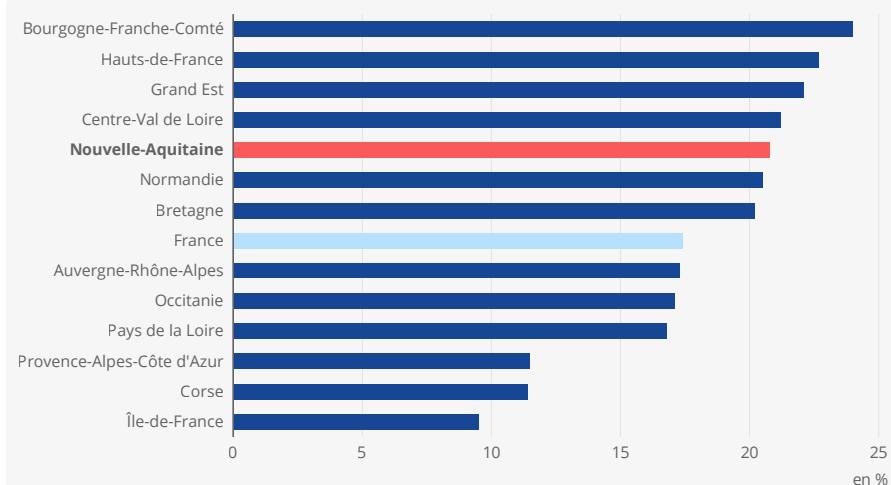
Le surcroît de vulnérabilité entre la Nouvelle-Aquitaine et la France métropolitaine s'explique en grande partie par les caractéristiques de son parc de résidences principales. Les maisons sont beaucoup plus fréquentes que les appartements, ce qui peut être source de consommations énergétiques plus importantes. De plus, dans certains territoires comme la Creuse, le parc de logements est plus ancien. Mais globalement le climat néo-aquitain plus clément que la moyenne permet de compenser en partie les caractéristiques du parc de logements.

L'isolation peu performante de certains logements, conjuguée à la hausse des prix de l'énergie, expose les ménages aux revenus modestes à une situation de **vulnérabilité énergétique**. Ces ménages sont contraints de consacrer une part importante de leurs **revenus** à leurs besoins énergétiques, notamment pour se chauffer convenablement en hiver. Un ménage est considéré comme vulnérable dès lors qu'il consacre plus de 9,2 % de ses revenus à ses **dépenses énergétiques conventionnelles**. Ces dernières s'entendent ici comme conventionnelles, car elles reposent sur les Diagnostics de Performance Énergétique (DPE), et ne sont pas estimées à partir des dépenses réelles des ménages. La vulnérabilité énergétique désigne ainsi une exposition au risque de précarité énergétique.

Un ménage néo-aquitain sur cinq en situation de vulnérabilité énergétique

Avec 20,8 % des ménages en situation de vulnérabilité énergétique en 2021 (560 000 ménages), la Nouvelle-Aquitaine se situe parmi les régions affichant un taux de vulnérabilité élevé au regard de la moyenne nationale (17,4 %) ▶ **figure 1**.

► 1. Part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique par région



Lecture : En 2021, en France métropolitaine, 17,4 % des ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique.

Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux en logement ordinaire.

Sources : Insee, Fidéli 2022 ; SDES, bilan annuel de l'énergie 2021 ; Ademe, base des DPE juillet 2022-juin 2023.

Au sein de la région, les disparités départementales sont très marquées : de 12,2 % en Gironde à 44,6 % en Creuse ▶ **figure 2**. Seuls trois départements ont un taux de vulnérabilité énergétique plus faible que la moyenne régionale, tous situés sur le littoral : la Gironde,

les Pyrénées-Atlantiques et les Landes. Un climat plus clément et des revenus plus élevés expliquent cette moindre exposition. La moitié des départements de la région ont des taux de vulnérabilité relativement proches, allant de 24,2 % pour la Vienne à 27,8 % pour la Dordogne.

En partenariat avec :

En Nouvelle-Aquitaine, le taux de vulnérabilité augmente progressivement dans un axe sud-ouest – nord-est, pour atteindre plus de 44,6 % dans la Creuse. Ce département est celui avec le taux de vulnérabilité le plus élevé de France, devant le Cantal (36,9 %).

Les ménages vulnérables se concentrent particulièrement dans les **communes rurales** (6 ménages vulnérables sur 10 y habitent soit 357 000 ménages). En effet, le parc de logements y est plus ancien et plus individuel, souvent avec de moins bonnes performances d'isolation et un recours plus fréquent au fioul comme mode de chauffage. Toutes ces caractéristiques sont des facteurs qui favorisent la vulnérabilité énergétique. Ainsi, 35,7 % des ménages résidant dans une **commune rurale hors influence des villes** sont en situation de vulnérabilité. Ce taux diminue à 21,4 % pour les communes rurales proches des **centres urbains**, puis 17 % pour l'**urbain intermédiaire**, et enfin 11,5 % pour les ménages vivant dans une commune urbaine dense.

Les ménages vulnérables sont plus souvent des personnes seules et âgées

Le risque de vulnérabilité énergétique dépend notamment de l'âge et de la structure familiale du ménage ► **figure 3**. Ainsi, les personnes vivant seules sont plus souvent vulnérables. En effet, elles génèrent mécaniquement moins de revenu qu'un couple. Or, la vulnérabilité énergétique dépend du revenu.

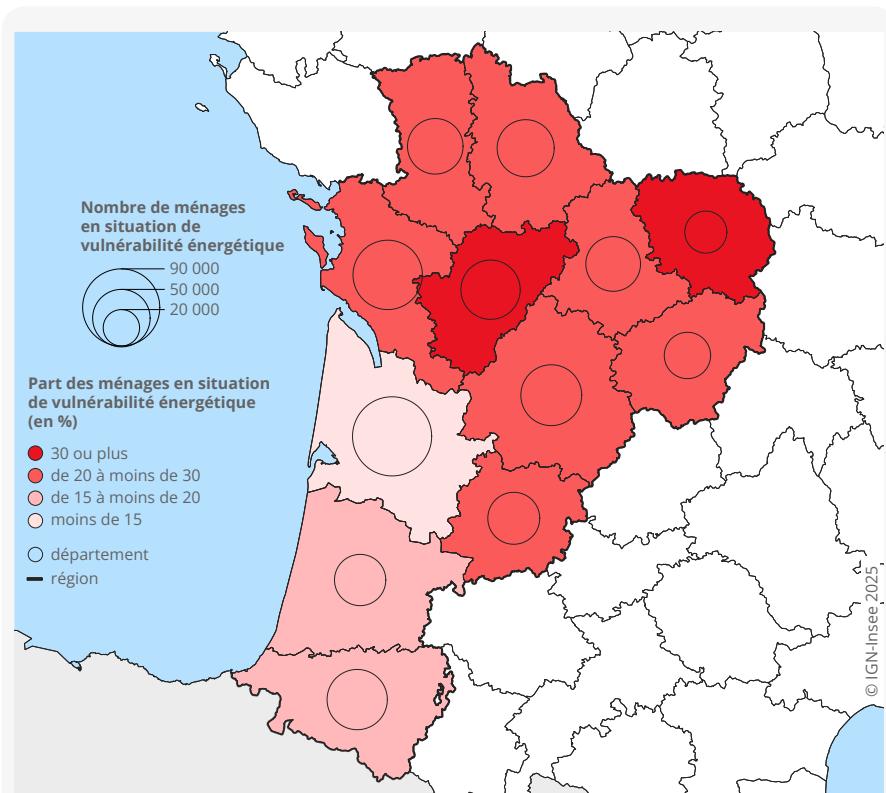
Au niveau régional, 35,5 % des personnes vivant seules sont en situation de vulnérabilité énergétique, contre 12,3 % pour les couples sans enfant, et 4,4 % pour les couples avec enfant(s). Le taux de vulnérabilité des personnes seules dépasse les 40 % dans six départements (Charente, Corrèze, Deux-Sèvres, Dordogne, Lot-et-Garonne et Vienne), et atteint même 57 % dans la Creuse.

Les jeunes et les personnes plus âgées sont davantage exposés à la vulnérabilité énergétique. En effet ils vivent plus souvent seuls et, à ces âges, le **niveau de vie** est en moyenne plus faible (études, début de carrière, retraites).

Un ménage vulnérable consacrerait 1 100 euros de plus pour ses dépenses énergétiques

Les dépenses énergétiques affichées dans cette étude correspondent au coût nécessaire pour avoir un **confort thermique jugé « standard »**, et ne sont pas des dépenses réelles des ménages. Elles sont estimées à partir des DPE et des prix des différentes sources d'énergie (électricité, gaz, fioul et énergies renouvelables). Ces dépenses

► 2. Part des ménages vulnérables par département

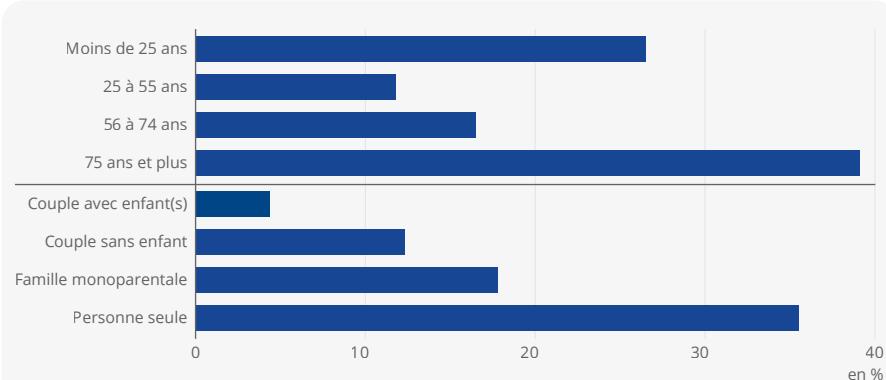


Lecture : En Gironde, 12,2 % des ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique, soit 87 100 ménages.

Champ : Nouvelle-Aquitaine, ménages fiscaux en logement ordinaire.

Sources : Insee, Fidéli 2022 ; SDES, bilan annuel de l'énergie 2021 ; Ademe, base des DPE juillet 2022-juin 2023.

► 3. Taux de vulnérabilité selon l'âge et le type de ménage



Lecture : En Nouvelle-Aquitaine, en 2021, 27 % des ménages de moins de 25 ans sont en situation de vulnérabilité.

Champ : Nouvelle-Aquitaine, ménages fiscaux en logement ordinaire.

Sources : Insee, Fidéli 2022 ; SDES, bilan annuel de l'énergie 2021 ; Ademe, base des DPE juillet 2022-juin 2023.

conventionnelles sont donc indépendantes des comportements de consommation énergétique réelle de chacun.

Pour un ménage vulnérable, ces dépenses conventionnelles sont en moyenne supérieures de 1 100 euros par an par rapport à un ménage non vulnérable. Ainsi, en Nouvelle-Aquitaine, les ménages doivent dépenser en moyenne 1 800 euros pour une température de 19 °C en hiver, contre 2 900 euros pour les ménages vulnérables.

Ces dépenses conventionnelles varient fortement selon les départements. Quand en Gironde un ménage dépenserait en moyenne 1 500 euros par an pour se chauffer à

19 °C, dans la Creuse, la facture s'élèverait à 2 500 euros et jusqu'à 3 570 euros pour les ménages vulnérables.

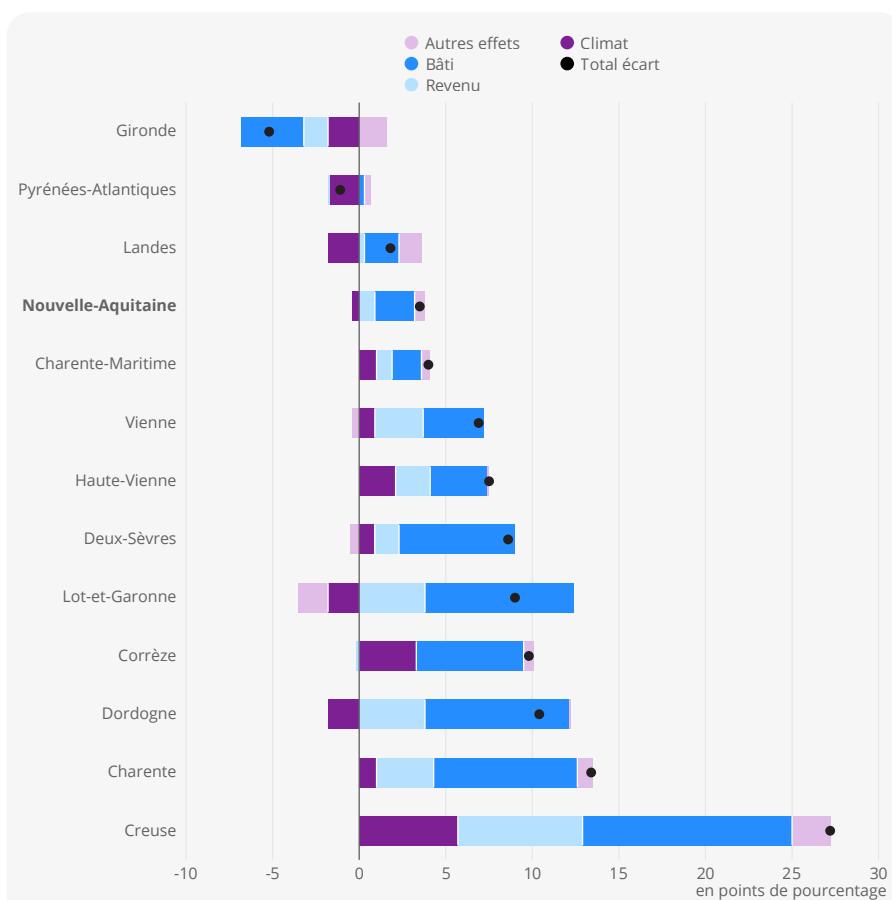
Les différences liées au bâti et aux types de chauffage expliquent en partie ces écarts. Ainsi, dans la Creuse près de 44 % des logements ont été construits avant 1946, contre 18 % en Gironde. L'évolution des normes d'isolation au fil des décennies permet de comprendre ces écarts, même si des rénovations peuvent améliorer l'isolation des logements anciens. Par ailleurs, le recours au fioul, source d'énergie la plus coûteuse, est nettement plus fréquent pour chauffer son logement dans la Creuse (21 % des ménages), qu'en Gironde (2,5 %) ou même que dans l'ensemble de la région (8,5 %).

Davantage de vulnérabilité énergétique due aux caractéristiques des logements néo-aquitains

La vulnérabilité énergétique est plus élevée de 3,4 points par rapport à l'ensemble de la France ► **figure 4**. Le surcroît de vulnérabilité énergétique entre la Nouvelle-Aquitaine et la France métropolitaine s'explique en grande partie par les caractéristiques de son parc de résidences principales et dans une moindre mesure par des revenus moins élevés.

À elles seules, les caractéristiques du bâti des résidences principales régionales (type de logement, qualité du bâti et type de chauffage) expliquent 2,3 points de cet écart. En effet, 71 % des résidences principales sont des maisons (56 % en France), ce qui peut être source de consommations énergétiques plus importantes. Ainsi, 24 % des résidents en maison sont en situation de vulnérabilité énergétique, contre 13 % pour ceux qui vivent en appartement. Toutefois, les « passoires énergétiques » sont moins fréquentes dans la région : 12,4 % des logements ont une étiquette DPE classée F ou G contre 14,5 % au niveau national. Enfin, du fait de son prix élevé, le recours au fioul pour se chauffer contribue aussi à la vulnérabilité énergétique. En Nouvelle-Aquitaine, seules 8,5 % des résidences principales sont concernées. Un ménage qui se chauffe principalement au fioul dépense en moyenne 3 144 euros par an pour l'énergie, contre 1 600 à 1 700 euros pour les autres sources d'énergies.

► 4. Décomposition de l'écart de vulnérabilité énergétique par rapport à la moyenne nationale



Lecture : En Gironde, le taux de vulnérabilité énergétique est inférieur de 5,2 points à la moyenne nationale. Cet écart est dû aux caractéristiques du bâti (-3,6 points), au climat plus clément (-1,8 point) et aux revenus plus importants (-1,4 point). Par contre des caractéristiques propres à la Gironde, non prises en compte par le modèle, jouent en faveur d'une vulnérabilité plus grande (+1,6 point).

Champ : Nouvelle-Aquitaine, ménages fiscaux en logement ordinaire.

Sources : Insee, Fidéli 2022 ; SDES, bilan annuel de l'énergie 2021 ; Ademe, base des DPE juillet 2022-juin 2023.

► Encadré – La rénovation énergétique pour sortir de la vulnérabilité

La rénovation énergétique des logements constitue un enjeu majeur pour concilier transition écologique et justice sociale.

En Nouvelle-Aquitaine, la Conférence des Parties (COP) fixe des cibles alignées sur les ambitions nationales : diviser par deux les émissions d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050. Pour y parvenir, la rénovation énergétique des logements est un levier essentiel. Elle permet à la fois de limiter l'impact environnemental, d'améliorer le pouvoir d'achat en réduisant les factures d'énergie et d'améliorer la qualité de vie. Pour accélérer la transition, trois leviers sont identifiés : le remplacement des systèmes de chauffage (fioul, gaz) par des alternatives bas-carbone, l'isolation performante des bâtiments et la sobriété énergétique.

Pour accélérer la rénovation énergétique, les politiques publiques combinent réglementation, avec l'interdiction progressive de location des logements les moins performants (classes G dès 2025, F en 2028 et E en 2034), et dispositifs incitatifs comme MaPrimeRénov', les éco-prêts à taux zéro, Certificats d'économie d'énergie CEE, ou les aides locales.

La rénovation énergétique vise à améliorer la performance énergétique d'un logement. Les travaux de rénovation peuvent être menés de façon séparée avec un gain énergétique souvent modéré ou, moins fréquemment, mais en nette augmentation par rapport aux années précédentes, de façon plus globale avec des gains significatifs.

Des scénarios d'amélioration de la performance énergétique du parc de logements ont été simulés, en supposant une stabilité du pouvoir d'achat et une absence de mobilité résidentielle des occupants.

Un premier scénario priorise la rénovation des passoires thermiques. Si l'ensemble des logements classés F et G faisait l'objet d'une rénovation performante, ainsi que deux tiers des logements classés E, soit environ 680 000 logements, la part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique reculerait de 20,8 à 14,7 %, soit 166 000 ménages vulnérables en moins. La consommation énergétique conventionnelle de l'ensemble des ménages diminuerait de 19 %, réduisant significativement l'empreinte carbone du parc résidentiel tout en allégeant les dépenses des occupants. Ce scénario implique qu'une large part des chauffages au fioul, très émetteurs de CO₂, donc souvent mal classés, soient remplacés par un système bas-carbone.

Un second scénario se base sur une trajectoire haute de la tendance actuelle incluant les rénovations d'une part des logements classés C et D, qui représentent 60 % du parc régional. En améliorant significativement la performance énergétique de 20 % des logements sur 10 ans (hors ceux classés basse consommation A et B), soit environ 500 000 logements, 98 000 ménages sortiraient de la vulnérabilité énergétique. La part des ménages vulnérables diminuerait de 3,6 points. La consommation conventionnelle baisserait alors de 13 %, améliorant l'efficacité globale du parc.

En s'approchant des ambitions du schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), qui préconise la rénovation d'environ 1 million de logements en une dizaine d'années, on réduirait la part des ménages vulnérables d'un tiers, permettant à 182 000 ménages de ne plus être exposés à la vulnérabilité. La consommation énergétique conventionnelle diminuerait quant à elle d'un quart.

Catherine Beaudemoulin, Pascal Prévot (DREAL Nouvelle-Aquitaine)

Par ailleurs, le niveau de vie légèrement plus faible que la moyenne nationale contribue à accroître l'écart de vulnérabilité énergétique entre la Nouvelle-Aquitaine et la France. En effet, en 2021 le niveau de vie médian régional était de 22 710 euros, contre 23 160 euros pour la France métropolitaine.

Néanmoins, grâce à un climat plus clément en Nouvelle-Aquitaine, l'impact des caractéristiques du bâti et l'effet de revenus, moins conséquent sur la vulnérabilité énergétique, s'amoindrissent.

Moindre vulnérabilité énergétique dans les départements littoraux

Le climat permet aux habitants de Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques d'être moins souvent en situation de vulnérabilité énergétique que dans les autres départements néo-aquitains. La Gironde cumule en plus d'autres facteurs permettant cette moindre vulnérabilité. En effet, les logements collectifs sont plus fréquents et les habitants bénéficient de revenus relativement plus élevés. C'est le seul département où climat, bâti et revenus jouent favorablement. Ainsi, en Gironde, la vulnérabilité énergétique est nettement inférieure à la moyenne nationale (-5,2 points).

Dans une moindre mesure, la vulnérabilité énergétique est aussi inférieure à la moyenne nationale dans les Pyrénées-Atlantiques (-1,1 point). Mais dans ce département seul l'effet climat contribue positivement, les autres facteurs ayant un effet très légèrement supérieur à la moyenne nationale. Les Landes profitent également d'un climat favorable, mais la forte proportion de maisons individuelles explique en partie une vulnérabilité supérieure à la moyenne nationale (+1,8 point).

À l'inverse, sept départements présentent un climat qui expose davantage les habitants à une situation de vulnérabilité énergétique par rapport au reste de la France. Situés dans la moitié nord de la région, il s'agit de la Charente-Maritime, de la Vienne, de la Haute-Vienne, des Deux-Sèvres, de la Corrèze, de la Charente et de la Creuse.

Plusieurs départements cumulent les effets négatifs, notamment la Charente et la Creuse, avec le plus fort taux de vulnérabilité énergétique. Les logements y sont relativement plus anciens et plus souvent individuels. La Creuse se démarque également par le taux de chauffage au fioul le plus élevé de Nouvelle-Aquitaine. L'ensemble de ces caractéristiques du bâti font de la Creuse le département avec le plus de passoires thermiques (38 % des logements) suivi de la Corrèze (24 % des

► Définitions

Un ménage est dit en situation de **vulnérabilité énergétique** pour le logement si ses **dépenses énergétiques conventionnelles** liées à l'habitat rapportées à son **revenu disponible** (c'est-à-dire son taux d'effort énergétique pour le logement) sont supérieures à 9,2 %. Ce seuil correspond au double de la médiane des taux d'effort observés en France métropolitaine en 2021. Sont systématiquement considérés comme non vulnérables les ménages dont le niveau de vie dépasse le 3^e quartile, c'est-à-dire ceux que leur niveau de vie place parmi les 25 % de ménages les plus aisés ; moins de 3 % des ménages de ce dernier quartile ont un taux d'effort énergétique dépassant 9,2 %.

Dans cette étude, les **dépenses énergétiques conventionnelles** portent sur l'ensemble des usages de l'énergie pour le logement relevés par les diagnostics de performance énergétique (DPE), notamment le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et la climatisation. Cette dernière tend à être sous-estimée, ne serait-ce que parce que les besoins de climatisation des logements ne sont pris en compte que s'ils sont équipés d'un système de climatisation fixe. On parle de dépenses « conventionnelles » car les besoins d'énergie estimés par les DPE correspondent au maintien d'un **confort thermique standard** dans le logement. Celui-ci consiste notamment, pendant la saison froide, à maintenir la température intérieure à 19 °C pendant les heures usuelles de présence à domicile (semaine et week-end) et à 16 °C le reste du temps. Les dépenses conventionnelles sont donc, par construction, indépendantes des comportements énergétiques réels des occupants. Les dépenses réelles peuvent être inférieures, par exemple lorsqu'un ménage dont les enfants ont décohabité continue de vivre dans le logement familial sous-occupé, et ne chauffe plus l'ensemble des pièces ou lorsqu'il recourt à un chauffage secondaire, le bois par exemple en zone rurale.

La **typologie urbain-rural** s'appuie sur celle de la **grille communale de densité**, qui permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. L'**aire d'attraction d'une ville** désigne un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Le croisement des deux zonages permet de distinguer les communes urbaines selon qu'elles constituent un pôle ou qu'elles font partie d'une couronne d'une aire, ainsi que les communes rurales, selon qu'elles sont, au vu des déplacements domicile-travail, sous l'influence de grandes agglomérations (rural périurbain) ou bien qu'elles en sont éloignées (rural non périurbain).

Le **niveau de vie** est égal au **revenu disponible** du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc identique pour tous les individus d'un même ménage. Les UC sont calculées selon l'échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée (1 pour le premier adulte du ménage, 0,5 pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans).

► Méthode

Mesurer la vulnérabilité énergétique

Pour pouvoir réaliser des estimations de vulnérabilité énergétique à un niveau géographique fin, l'étude repose sur les diagnostics de performance énergétique (DPE) de la base Ademe enregistrés entre juillet 2022 et juin 2023. Un travail d'appariement avec les logements de la base Fidéli 2022 a été effectué. Les données ainsi produites, qui couvrent une partie seulement de l'ensemble des résidences principales métropolitaines, ont été pondérées par calage, afin de retrouver les structures essentielles du parc immobilier au 1^{er} janvier 2023. En disposant de l'ensemble des informations disponibles dans les diagnostics, ainsi que des revenus des ménages et des prix des énergies en 2021, on estime alors le taux de vulnérabilité du territoire.

Une modélisation a permis d'estimer le rôle de différents facteurs derrière les écarts de taux de vulnérabilité entre zones. Le modèle prend en compte les différences de revenu des ménages, de climat et des caractéristiques du bâti.

Simuler une rénovation énergétique

La méthode retenue pour envisager quels seraient les effets d'une politique massive de rénovation sur un territoire se fonde sur une estimation de l'effet des changements d'étiquette. Il s'agit de considérer ce que le passage d'une étiquette énergétique à une autre implique, notamment au niveau des dépenses nécessaires pour une utilisation standard du logement. Les résultats issus de ce modèle sont à prendre avec toutes les précautions nécessaires, il ne s'agit en aucun cas de prévisions.

logements contre 12,4 % au niveau régional). Enfin, même si l'effet lié aux caractéristiques du bâti est le plus important, l'effet du revenu est particulièrement marqué dans la Creuse : -7,2 points soit le deuxième plus fort de France, soulignant la faiblesse du niveau de vie moyen de ses habitants. ●

Virginie Fabre, Vincent Graciet (Insee)

Retrouvez les données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Pour en savoir plus

• **Lenzi E., Masson K., Mora V., Prusse S.,**
« Près de 5 millions de ménages en situation de vulnérabilité énergétique pour leur logement en 2021 », Insee Analyses n° 106, avril 2025.

• **Beck S., Masson K., Mora V., Prusse S.,**
« Une estimation du taux de vulnérabilité des ménages pour le logement », Documents de travail, Insee, janvier 2025.

• **Les chiffres-clés de l'habitat en 2025,**
DREAL Nouvelle-Aquitaine, octobre 2025.

